

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

L'an deux mil onze, le 28 avril à 18 H, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la Mairie d'Eymoutiers.

Nombre de délégués en exercice : 34

Date de convocation du Conseil de Communauté : 22 avril 2011

Présents : MERLIAUD C., PERDUCAT D., FAYE J.P., PASQUET R., PONS G, DOLLEY A., DUPONT M., SERRU D., BALLOT M., MOUTARDE N., BATAILLE J.L., CHADELAUD M., BIRON J., BUXERAUD H., TESSIER M.C., LACOUTURIERE B., LEROUSSEAUD R., PERIGAUD C., COUEGNAS A., VIGNON F., WERTHMANN G., DAUDE C, LISSANDRE A., HERBERT F., BOUBY F., GANE I, ROYER G., SERRU MC

Absents : MENUCELLI T., représenté par MAUNOURY F., HANICOT J, représenté par CLOUET D., DUFAYS C., COULAUDOU N., DE LAGAUSIE C, COLY G.

Secrétaire : M.C TESSIER.

CONSEIL GENERAL : Contrat Départemental de Développement Intercommunal.

Par courrier du 14 avril 2011, Mme la Présidente du Conseil général informe la Communauté de Communes que l'assemblée départementale a approuvé le contenu du Contrat Départemental de Développement Intercommunal de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière.

La fiche jointe récapitule les actions qui seront financées par le Conseil Général, durant les années 2011, 2012 et 2013.

Il convient de signer la convention avec le Département de la Haute-Vienne, qui règle les modalités pratiques et financières de la convention.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention à intervenir avec le Conseil général de la Haute-Vienne, relative au Contrat Départemental de Développement Intercommunal.

Pour copie conforme
Le 29 avril 2011
Le Président